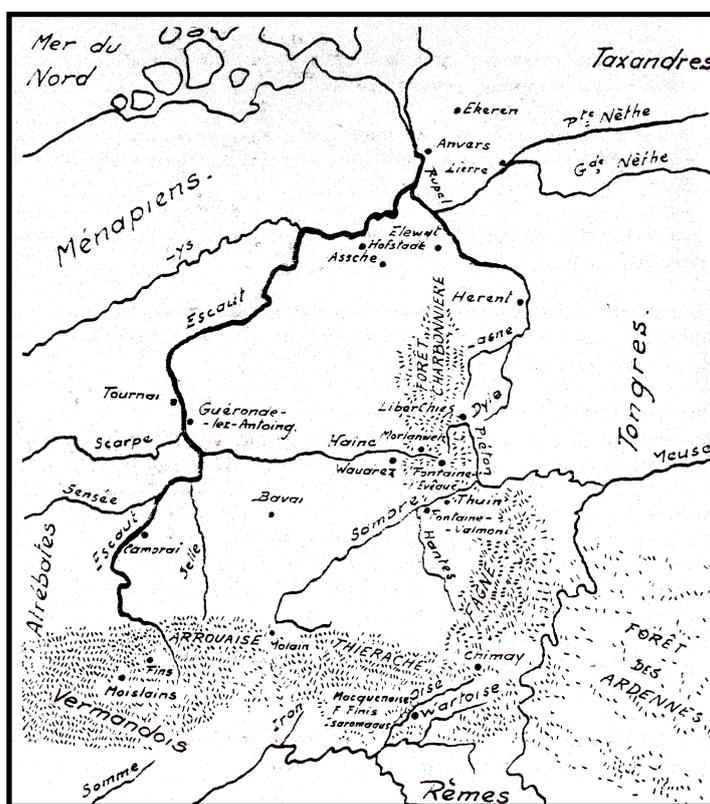


A LA RECHERCHE DE LA NERVIE

Parmi toutes les cités de Belgique, la Nervie occupe une place particulière à plus d'un titre. Elle dispose d'une assise territoriale dominante au coeur de l'ensemble belge, d'une population parmi les plus importantes, réfractaire au commerce de certains produits, méfiante à l'égard de ses voisins et résolument hostile aux Romains. Même profondément amoindrie après le désastre du *Sabis*, elle restera une composante toujours difficilement contrôlable durant toute la durée du conflit avec Rome.

La Nervie au temps de César



Carte de la Nervie selon Faider-Feytmans, 1952

Mais au delà de quelques épisodes saillants, peu d'éléments issus du récit contribuent à une réelle connaissance d'une cité dont la population et l'étendue du territoire en font l'une des plus puissante de Belgique. Les sources succédant à la conquête sont d'ailleurs tout aussi maigres : la vie même de la cité, ses acteurs, les noms de villes, ou les indications de frontières sont des éléments qui demeurent

pour la plupart absents. Le *Sabis*, et son site de bataille ne sont pas formellement identifiés, la détermination de l'emplacement du camp de Cicéron, à l'est du territoire, est à l'évidence du ressort d'une découverte fortuite, aucune appellation de ville, *oppidum* ou bourg, n'est citée dans le *Bellum Gallicum* et la situation des frontières, malgré des progrès, reste en partie incertaine. César se borne à indiquer que les Nerviens sont voisins des Ambiens (*B.G.II.15*), qu'une route traverse l'Atrébatie pour gagner leur territoire (*B.G.V.46*), que cinq peuples « *clients* » sont sous leur autorité (*B.G.V.39*), Ceutrons, Grudiens, Lévaques, Pneumoxiens et Geidumnes. On sait encore que leur chef de guerre se nomme Boduognatos, (*B.G.II.23*), qu'ils disposent de 600 sénateurs et de 60 000 hommes (*B.G.II.28*), privilégient l'infanterie par rapport à la cavalerie (*B.G.II.17*) et refusent tout accès aux marchands (*B.G.II.15*). Par ailleurs, les sources antiques sur lesquelles il est parfois possible de compter ne sont guère plus prolixes. Après César, qui signale que la plupart des Belges sont d'origine germanique (*B.G.II.4*), Strabon (1) et Tacite (2) confirment cette ascendance pour les Nerviens, dont la singularité de tempérament est soulignée par César après la série de capitulations des peuples belges du Sud : « *Ils accablaient les autres Belges de sanglants reproches pour s'être soumis à Rome et avoir fait litière de la vertu de leurs ancêtres* » (*B.G.II.15*). C'est sans doute aussi cet aspect particulier d'une origine commune qui a naturellement favorisé leurs alliances : d'abord en -57 avec les Atuatuques, descendants des Cimbres et des Teutons (3), puis à nouveau en -54, avec cette fois les Eburons. Des Eburons eux-mêmes très liés, non seulement aux Trévires qui se réclament aussi d'une origine germanique, mais également aux Ménapiens proches du Rhin. On notera que ces peuples, auxquels il faudrait ajouter les Morins, forment encore une fois un groupe à part au nord et à l'est de la Belgique, un groupe qui n'a en fait jamais hésité à donner du fil à retordre aux Romains, en contraste plutôt marqué avec une « zone méridionale » composée de populations moins récalcitrantes : Atrébates, Ambiens, Suessions, Viromandues ou même encore Bellovaques.(4)

A cet égard, une spécificité culturelle relevée sur la base concrète de résultats de fouilles pourrait confirmer cette vision : au nord et à l'est le mobilier retrouvé, l'habitat et les rites funéraires seraient en effet différents et traduiraient une influence germanique « au delà d'une ligne joignant l'embouchure de la Canche et le nord du confluent de la Meuse et de l'Ourthe, parallèlement au cours de la Vesdre » .(5)

Dans cette fraction de la Belgique, on retrouve effectivement les Nerviens, mais également leurs voisins : Morins, Ménapiens et, pour partie, les Atuatuques et les Eburons. En matière de localisation, Strabon, un demi-siècle après le conflit, place les Nerviens près des Trévires (6), tandis que quelques décennies plus tard, Pline l'Ancien les situe entre les Atrébates et les Viromandues (7), soit si l'on ajoute une mince frange au contact des Rèmes et des Ambiens, une ouverture remarquable sur un ensemble de huit peuples... En dehors de ce positionnement favorable, un autre élément intervient : l'environnement forestier, avec selon Strabon, « *une forêt d'arbres très peu élevés, ... d'une superficie considérable ...* » (8) qui concerne ici des territoires limitrophes : à savoir ceux des Atrébates, des Morins, des Ménapiens et des Eburons, avec une forêt que Strabon assimile aux Ardennes

et qui n'est peut-être que sa prolongation vers la mer sous une autre forme de végétation. Dans ce contexte, il faut sans doute placer chez les Nerviens un paysage de bocage, au sens ancien du terme, « petit bois » (9), qui ressort du témoignage de César lorsque celui évoque le procédé des Nerviens consistant à tailler et à courber de jeunes arbres pour faire obstacle à la cavalerie de leurs voisins (10) « *au cas où ceux-ci viendraient faire des razzias chez eux* » (B.G.II.17). Il est probable que ce type de décor naturel concerne en effet non seulement la périphérie de la Nervie mais aussi l'intérieur du pays, avec sans doute une part végétale plus artificielle, où boqueteaux, prairies et haies alterneraient à l'image des « zones témoins » encore présentes dans la Belgique actuelle, comme le Pays de Herve, à l'est de la Meuse, ou en France, avec l'Avesnois.

Dans cet environnement, les rivières paraissent aussi avoir attiré l'habitat et l'activité économique au sein d'une aire hétérogène comprenant le sud du Brabant, le Hainaut avec l'Escaut et la Haine et enfin l'Avesnois avec la Sambre. Ces trois bassins révèlent en effet une présence humaine significative confirmée par les découvertes de monnaies.

Les monnaies comme marqueurs de territoire

Statère en or nervien

Grâce à l'analyse de la diffusion des monnaies d'un peuple sur son propre territoire, un inventaire des découvertes a été dressé et exploité scientifiquement par Xavier Deru et son équipe au sein de l'Université de Lille III.(11) A



l'exception de trouvailles extérieures dues à des situations de crise, des dépôts religieux ou de simples pertes, l'analyse de répartition de ces monnaies sur la base de cette circulation interne fournit ainsi de précieuses indications sur le niveau d'occupation du territoire. Le recensement opéré a porté sur un volume de 1369 pièces nerviennes provenant de 218 lieux et correspondant à des émissions en or, « buste-epsilon », « buste-cheval », soit en bronze, « buste-epsilon », « buste-cheval » et « lion-cheval », ainsi qu'au motif dit « au rameau » en bronze également frappé, types C/D, ou coulé (potins) des types A/B. Les pièces en or sont particulièrement intéressantes car elles ont été produites jusque la fin de la conquête et signent une emprise géographique associée à l'époque de

l'indépendance. Les exemplaires en bronze suscitent par contre des avis divergents en matière de datation. Pour certains numismates, les bronzes, et même les potins, pourraient être contemporains du monnayage en or ; pour d'autres, les bronzes dateraient de -60/-20 et les potins de -80/-60-40 ou encore de -50/-30.⁽¹²⁾ Faute d'une véritable hiérarchie chronologique, que l'archéologie serait pourtant en mesure de résoudre, il n'en reste pas moins que la distribution des monnaies en or confortée par celle des monnaies dites « au rameau », frappées ou coulées, souligne en première analyse une assise humaine marquée à l'est du cours moyen de l'Escaut et, surtout, sur les deux rives de la Sambre. A l'ouest, entre la Scarpe et la Marque, ce sont encore les monnaies en or qui sont rencontrées, mais avec une présence nettement plus faible pour les exemplaires en bronze. L'autre type de monnaies en bronze, frappé aux motifs proches de ceux des monnaies en or, se concentre en revanche abondamment dans la région de la Haine pour se diffuser suivant un axe nord-sud du bassin de l'Escaut à celui de la Sambre. Il en résulte qu'à partir de ces données, un territoire « socle », ouvert bien entendu à des extensions, peut être projeté. Au nord, il évite les vallées de la Dendre, de la Senne et de la Dyle pour gagner au sud-est la vallée de l'Eau d'Heure vers Chimay (Belgique). De là, il intègre vers l'ouest l'Helpe et l'*oppidum* de Flaumont (59) pour se poursuivre au nord-ouest vers la Ville de Le Quesnoy (59) puis, à l'est de la Selle, en direction de l'Escaut ; le confluent de la Sensée et l'*oppidum* d'Estrun-sur-Escaut (59) se situant légèrement en marge de cette aire, alors que le Cambrésis en est clairement exclu. Ensuite, il semble s'orienter vers Orchies (59) et la vallée de la Marque et inclure la rive gauche de l'Escaut jusqu'à son point de rencontre avec la Lys.

Le rapprochement avec les limites de diocèses

L'autre méthode de détermination des limites de cité consiste à examiner et à comparer les découpages médiévaux correspondant aux circonscriptions des diocèses et antérieurement ceux des emprises politico-administratives du Haut Moyen Âge que sont les *pagi*.

L'objectif recherché est d'obtenir en amont la meilleure approche possible des contours des *civitates* gallo-romaines et plus anciennement des aires d'établissement celtes dont il faut savoir qu'elles peuvent aussi diverger par rapport aux précédentes. Ce travail a été effectué, parallèlement à l'étude de densité des monnaies nerviennes, par le même Xavier Deru.⁽¹³⁾ Pour la Nervie, celui-ci propose d'abord un cadre indicatif plus large, fondé sur les limites médiévales du diocèse de Cambrai qui comporte cinq *pagi*, trois principaux : Brabant, Hainaut et Cambrésis et deux d'importance réduite, ceux de Famars (59) et d'Avesnes-sur-Helpe. (59). Ces *pagi* sont compris dans des limites partant de l'Escaut à l'ouest,

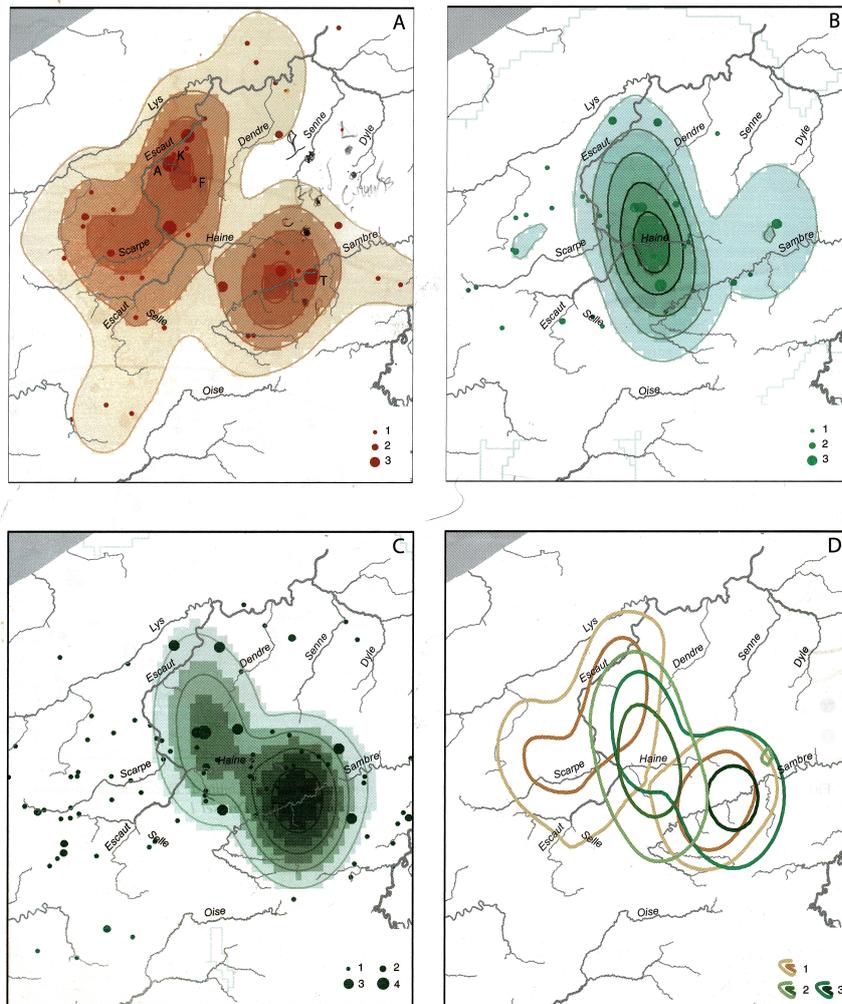


FIG. 3. — Distribution quantitative et densité des monnaies des Nerviens. A. Monnaies en or 1 1-5 2. 6-14 3. 15-77
 A. Amougies F. Frasnès-les-Buissonal K. Kwaremont T. Thuin B. Monnaies en bronze 1 1-5 2. 6-20 3. 21-25
 C. Monnaies au rameau 1 1-5 2. 6-20 3. 21 100 4. 144 D. Superposition des isolignes de densité
 1 or 2. bronze : 3. rameau). Éch. 1 : 2 m.

**Aires de diffusion des monnaies nerviennes en or (A),
 bronze (B) et au rameau (C). En D superposition des aires.**

(Xavier Deru « Cadres géographique du territoire des Nerviens »)

suivant le Ruppel au nord, la Dyle à l'est, jusqu'à Marchiennes-au-Pont (B) sur la Sambre, puis la vallée de l'Eau-d'Heure, pour gagner au sud une ligne Lompret (B) / Wallers-en-Fagne (59) jusque Fins (80) à l'ouest. Vers le nord, le cours de l'Escaut est en partie suivi, avant que la limite ne s'en écarte et rejoigne la Sensée en passant par Eterpigny (62), pour à nouveau remonter l'Escaut et atteindre la confluence avec la Lys. A l'examen, cette aire inclut la totalité de la zone de densité monétaire identifiée en laissant cependant à l'écart le Brabant au nord et le Cambrésis au sud. Ces deux régions, qui n'appartiennent à aucun des peuples limitrophes et ne révèlent aucune empreinte monétaire probante, pourraient à première vue poser problème au regard de leur statut de dépendance vis à vis des Nerviens. Il en va de même d'une troisième contrée, cette fois extérieure au diocèse de Cambrai, correspondant globalement à la Pévèle, située entre la

Scarpe, la Marque et l'Escaut, qui à l'inverse, montre une présence de monnaies en or manifeste, mais curieusement comme on l'a vu, pratiquement dépourvue de son corollaire en bronze. Pour ce qui touche le Brabant et le Cambrésis, il est difficile d'envisager que les Nerviens n'aient pas eu le contrôle de ces espaces, peut être moins peuplés et probablement occupés en partie par leurs cinq peuples clients, notamment en ce qui concerne le vaste plateau brabançon. Quant à la Pévèle, également impactée par les monnaies en or, mais souvent considérée comme extérieure à la Nervie, un focus particulier mérite d'être effectué. Car si au Haut Moyen Âge cette région relève du pagus *curtracensis* (Courtrai), dépendant de la cité des Ménapiens, cette dernière appartenance n'est effective qu'après l'indépendance, dans un destin lié à la migration de ce peuple sous Octavien. En effet, à l'époque de César, les Ménapiens sont installés beaucoup plus au nord, à l'embouchure du Rhin et sur ses deux rives (*B.G.IV.1*). Ce n'est qu'après des troubles provoqués par les Suèves qui franchissent ce fleuve vers -30/-29 que les Ménapiens gagnent les terres situées à l'ouest de l'Escaut. Ils le font au détriment d'abord des Morins, qui quittent le littoral à l'ouest de la Lys et sont cantonnés au sud de la rivière Aa (14), et peut-être aussi des Nerviens, au sein d'une zone moins habitée, entre la Lys et l'Escaut. Car le désastre démographique de -57 et les revers successifs des Nerviens durant le conflit césarien n'ont pu que restreindre leur présence sur l'ensemble de leur territoire et rendre plus obsolètes encore les secteurs éloignés de leurs principaux centres de vie compris entre l'Escaut et la Sambre. Dans un premier temps situé de façon très excentrée à Cassel, le chef-lieu ménapien sera déplacé lors de l'Antiquité tardive sur l'Escaut, à Tournai, dans une position toute aussi marginale. Entre ces deux villes, ce sont donc des espaces morins vers la Lys et très certainement nerviens entre Scarpe, Marque et Escaut qui auront successivement basculé dans la nouvelle *civitas* ménapienne. Notons enfin que ce phénomène migratoire a imprégné nombre de cartes de la Gaule indépendante, qui placent toujours par erreur les Ménapiens dans une position méridionale qu'ils n'occuperont en fait qu'à partir du règne d'Auguste.

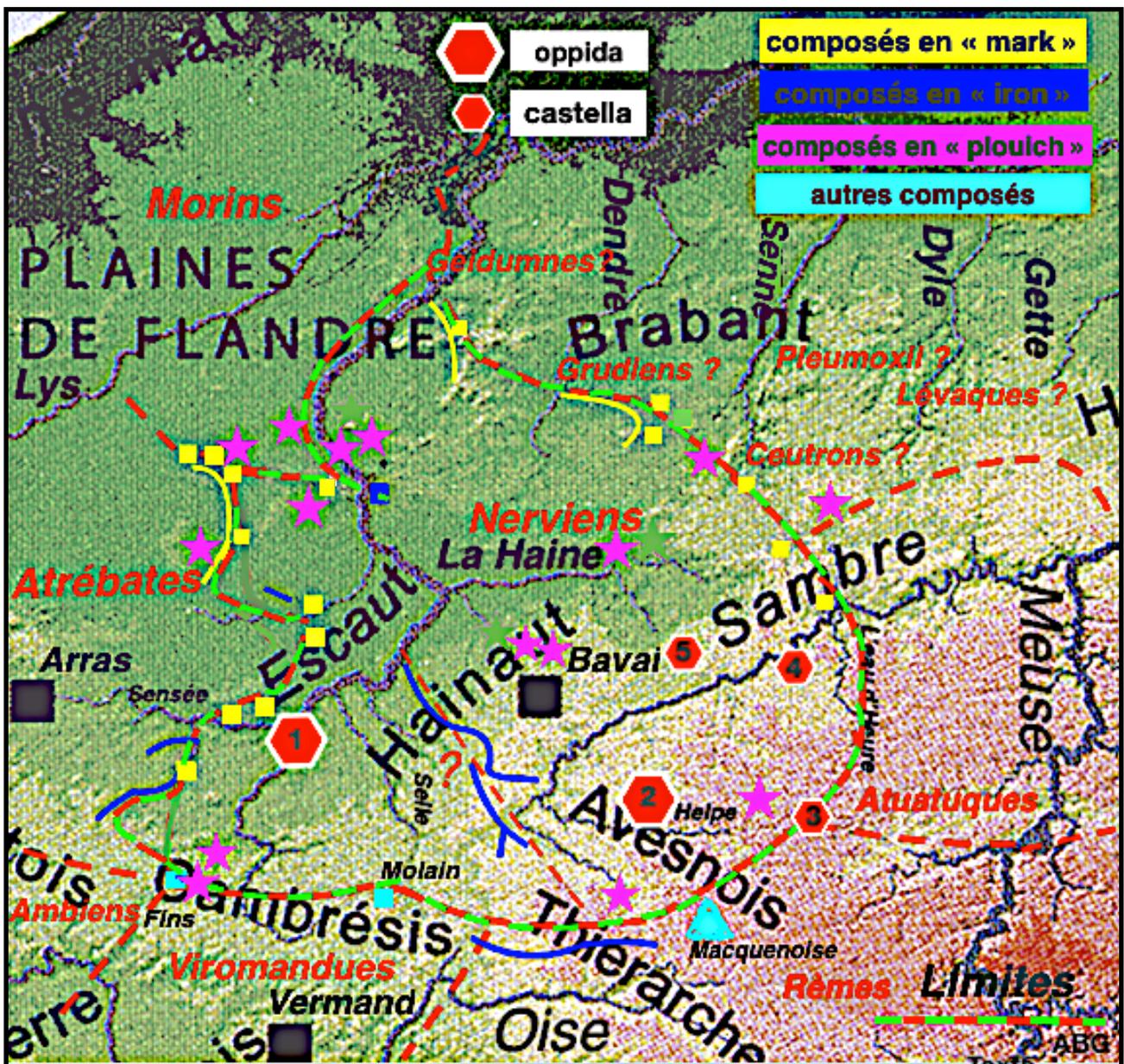
L'apport de la toponymie

En complément des précédentes méthodes d'approche du territoire nervien, l'aide de la toponymie peut aussi s'avérer utile, en particulier pour la réduction de certaines marges d'incertitude.

Il en va ainsi de certains toponymes caractéristiques de limites de *pagus* ou de *civitas*, d'origine celte tels *equ(g)oranda* (15), *mediolanon* (16), latinisé en *mediolanum*, ou de source latine, comme *finis*.(17) D'autres toponymes avec la valeur de frontière, comme les noms d'origine germanique en *mark*, qui ont évolué en « marche » ou « marque », même s'ils sont à manier avec précaution compte tenu de leur caractère tardif et de leur rattachement parfois différent à des noms propres latins en *Marcus*, sont également susceptibles de consolider des situations de présomption. Ainsi, en parcourant à nouveau les limites présumées de la Nervie,

un certain nombre de ces témoins méritent d'être signalés. Tout d'abord au sud, entre la Nervie et la cité des Viromandues, avec le nom d'un affluent de l'Oise, l'Iron, dérivé d'*equoranda*, entre La Capelle (02) et Hannapes (02), puis les dérivés de *mediolanon* et de *finis* avec les villages de Molain (02) et de Fins (80), ce dernier formant également limite avec le territoire des Ambiens. En remontant en direction du Nord, le long du territoire atrébate, un autre dérivé d'*equoranda* (iron) est rencontré à l'approche de la Sensée au travers de deux petites rivières portant le nom d'Hirondelle, sur 6 km, vers Ecourt-Saint-Quentin (62) et 15 km vers Saint-les-Marquion (62) et Marquion, aux toponymes en *marck*.⁽¹⁸⁾ Sur la rive gauche de la Sensée, vers Denain (59), deux autres noms issus de *mark* concernent deux villages limitrophes : Marcq-en-Ostrevent (59) ⁽¹⁹⁾ et Marquette (59).⁽²⁰⁾ En quittant l'Escaut aux environs de Valenciennes (59), un « ruisseau de Guéronnelle » est localisable à l'ouest près de Coutiches (59), à une dizaine de kilomètres de la rivière La Marque ⁽²¹⁾, qui forme la limite entre la Pévèle à l'est et le Mélantois à l'ouest. Une rivière qui s'oriente sur 32 km vers le nord, de Mons-en-Pévèle (59) à la Deûle, et pourrait bien avoir servi de barrière marécageuse entre la Nervie et l'Atrébatie avec ses nombreux noms de localités en *mark* associés à l'hydronyme du cours d'eau.⁽²²⁾ A une vingtaine de kilomètres plus à l'est, un autre toponyme en *marck*, cette fois indépendant de la rivière La Marque, est rencontré à l'approche de Tournai, Marquain (B), avant que l'Escaut ne semble redevenir une frontière naturelle, avec un toponyme caractéristique, Guéronde, hameau situé à quelques kilomètres au sud de Tournai (B), près d'Antoing (B). Sur l'Escaut, à partir de la région d'Oudenaarde (B), l'examen de la concentration monétaire nervienne conduit à rechercher une limite vers le sud-est et la Sambre, axe sur lequel sont rencontrés d'autres indicateurs toponymiques issus du substrat germanique *mark*. Sur une trentaine de kilomètres, deux cours d'eau sont concernés : le Maarkebeek, affluent de l'Escaut et la Marcq, affluent de la Dendre. Sur le premier, on relève le nom de la localité de Maarkedal (B), sur le second celui de la commune de Marcq (B) et du hameau de Smeiersmark (B). Sur les cinquante kilomètres restants, trois autres toponymes sont aussi à signaler : Marche-lez-Ecaussinnes (B), Forchies-la-Marche (B) et à quelques kilomètres du confluent de la Sambre et de l'Eau d'Heure, Marchiennes-au-Pont (B) dans la banlieue de Charleroi (B) ⁽²³⁾, dans une région proche de celle des Atuatuques. En parcourant enfin sur cette ligne la rivière l'Eau-d'Heure, la toponymie fondée sur le substrat germanique « *mark* » n'est plus d'aucun secours sur les 50 km de son trajet. En revanche, à l'extrémité de celui-ci, la découverte à Macquenoise (B) d'une dalle en céramique portant l'inscription « *isaromagus* » (marché de l'Oise) ⁽²⁴⁾, atteste de la présence à cet endroit d'un point de rencontre frontalier entre les Nerviens et les Rèmes, point qui boucle l'ensemble de la limite théorique du territoire nervien. Enfin, dans le même ordre d'idée, on ajoutera l'appoint d'un toponyme surtout présent au nord de l'Oise et de la Somme : le vieux nom français *plouich*, « haies entrelacées » ⁽²⁵⁾, dont l'intérêt est d'être en corrélation avec la description césarienne d'un procédé nervien qui a pu partiellement subsister : les obstacles constitués d'enchevêtrements de branches en vue de limiter les intrusions de cavaliers des cités voisines (*B.G.II.17*). Ce toponyme, qui à l'approche de la Seine et de la Marne, se voit remplacer par le

terme de « Plessis », courant dans le Centre et l'Ouest, est très fréquent dans le Boulonnais et semble par ailleurs bien cerner la partie méridionale du territoire morin dans sa proximité avec les Ambiens et les Atrébates. Il semble en effet que la présence de ces « haies tressées » signale un aménagement établi de longue date, savamment entretenu sur la périphérie des territoires et accessoirement à l'intérieur. D'où les difficultés rencontrées en -57 par les légions romaines dès la zone frontière (26) afin de reconnaître le terrain, mais aussi pour avancer sur des routes d'accès particulièrement étroites : «*Notre armée étant embarrassée dans sa marche par ces obstacles...*» (B.G.II.17). Un commentaire de Strabon confirme d'ailleurs le témoignage de César sur ces haies défensives en ajoutant par ailleurs



Essai de restitution du territoire nervien avant la conquête - Places fortifiées :
 1.Estrun (F) 2. Flaumont (F) 3.Lompret (B) 4.Thuin (B) 5. Rouveroy (B)

un détail absent du *Bellum Gallicum*, détail qui pourrait même avoir pu conduire l'armée à suivre des itinéraires non conventionnels, voire plus dangereux : « ... pour que l'ennemi trouvât tous les passages obstrués ; dans certains endroits, ils enfonçaient même en terre de gros pieux ... ».(27) C'est ainsi que dans l'aire supposée être celle des Nerviens au travers de l'étude de la répartition des monnaies et des limites de diocèses, une première recherche toponymique (28) fournit quinze noms de lieux issus du vieux français « ploy », dont la plupart, douze, sont en concordance avec les contours possibles du territoire : près de la limite sud-ouest séparant les Nerviens des Viromandues, des Ambiens et des Atrébates : Villers-Plouich (59) et le lieu-dit « *Le Plouich* » à Fins (80). Plus au nord, à proximité du territoire atrébate, le lieu-dit « *Le Plouich* » à Phalempin (59) et non loin de celui des Morins, « *Le Plouy* » à Marcq-en-Baroeul (59). A une vingtaine de kilomètres vers l'est, cette fois en Belgique, à Rumes, un ruisseau du « *Plouy* » est à signaler, en remontant vers le nord, à Estaimpuis (B), un hameau porte le nom de « *Plouy* » et à l'est de l'Escaut, deux autres hameaux portent celui de « *Plouich* » à Obigies (B) et de « *Ploich* » à Velaines (B) ; en quittant la vallée de l'Escaut, à une cinquantaine de kilomètres vers l'est, Braine-Le-Comte (B) comprend un lieu-dit en « *Plouy* » au même titre qu'un ancien hameau, aujourd'hui disparu, que l'on retrouve encore sur une carte du XVII^e siècle sous le nom de « *Plouy* » à 10 km au nord de Marchienne-au-Pont, à la fois vers la source de la Dyle (29) et la frontière du territoire atuatuque, le long de laquelle, deux autres toponyme sont identifiables : « *Ploy* » dans la Fagne à Montbliart (B) et « *Le Plouy* » localisable en France au sud-est du territoire nervien, sur le territoire de la commune de Floyon (59), à peu de distance du territoire des Rèmes au sud. Quant à l'intérieur même de l'aire nervienne, trois lieux au moins correspondent à cette filiation : Athis (B), « *Le Plouich* », Herchies (B), « *Plouys* » et Onnezies (B), « *Ploïs* ».

Un glaciaire protecteur

A ce stade de l'examen, un tel environnement tendrait à indiquer un profil de pays particulièrement fermé, entrant bien dans la description qu'en fait César : celle d'un peuple tirant profit des ressources naturelles de son territoire pour l'adapter à des règles issues sans doute d'une « culture ancestrale du repli ».

On pensera notamment aux origines germaniques reconnues aux Nerviens par Strabon (30) et Tacite (31) et aux pratiques d'isolement que certains peuples d'outre-Rhin appliquent. Selon le proconsul, « *Il n'est pas de plus grand honneur pour les peuples germains que d'avoir fait le vide autour de soi et d'être entourés d'espaces désertiques ...; ils voient là en même temps une garantie de sécurité puisqu'ils n'ont plus à craindre d'invasion subite* » (B.G.VI.23). La frontière sud, contiguë aux Viromandues, est en effet occupée à cette époque par l'ancienne forêt d'Arrouaise (*Atrewasia silva*), siège de quatre sources, Oise, Sambre, Selle et Escaut qui, sur près de 80 km, s'étendait de la Thiérache (*Teoracia silva*) à la rivière Ancre, au

nord-est d'Amiens (32), dans une configuration difficile à appréhender totalement, mais dont les restes de boisement laisse supposer un empiètement sensible sur la partie méridionale du Cambrésis. A l'ouest, un cordon naturel sépare la Nervie de l'Atrébatie : vallées marécageuses de la Sensée, de la Scarpe, de la Marque, de l'Escaut et forêt de Vicoigne (*Vitconia silva*), dont la forêt actuelle de Raismes (59) constitue un reliquat. C'est dans cette boucle de la Sensée, de l'Escaut et de la Scarpe, qu'a existé au haut Moyen Âge le *pagus ostrouandensis* (Ostrevent), dépendant du diocèse d'Arras. Plus au nord, dans la région limitrophe des Morins, les Nerviens disposent d'un glacis entre la Lys et l'Escaut, probablement moins peuplé, au même titre que l'espace important qui les sépare des Ménapiens (33), sur l'actuel Brabant jusqu'au Rupel et le cours intégral de la Dyle. Un espace suffisamment vaste pour que l'on y place peut-être en tout ou partie les cinq peuples que César désigne comme clients des Nerviens : Ceutrons, Grudii, Levaques, Pleumoxii et Geidumnes, peuples dont la date d'arrivée est inconnue et qui ne seront plus mentionnés ensuite, intégrés qu'ils seront à la cité gallo-romaine. Certains de ceux-ci pourraient d'ailleurs avoir eu une frontière commune à l'est avec les Eburons d'au delà de la Dyle, prédécesseurs des Tongres, voire un peu plus au sud avec les Atuatuques, maîtres du cours inférieur de la Sambre. C'est aussi dans cette dernière région, entre la Senne et la Dyle, que l'on situe traditionnellement la forêt charbonnière (*Carbonaria silva*), connue sous ce nom dès le +IV^e siècle (34) et prolongation au nord-ouest du massif forestier de la Fagne ardennaise (*Fania silva*). Une forêt fortement défrichée à l'époque gallo-romaine et au Moyen Âge et dont les nombreux espaces boisés sur son flanc ouest, particulièrement visibles sur les cartes anciennes du XVII^e siècle, semblent traduire sur une soixantaine de kilomètres une continuité de Nivelles à l'est, jusqu'aux abords de l'Escaut, au sud d'Oudenaarde. Cette extension possible de la couverture forestière des Ardennes vers le nord-ouest irait alors dans le sens d'un passage de César qui, à la recherche d'Ambiorix sur le territoire éburon en -53, indique avoir envoyé ses deux légats, Titus Labienus vers le pays des Ménapiens et Caius Trebonius vers celui des Atuatuques. Ces deux expéditions vers le nord-ouest et le sud-ouest laisseraient à l'ouest le dernier parcours possible pour le proconsul : « ...il décide de marcher vers l'Escaut qui se jette dans la Meuse et vers l'extrémité des Ardennes... » (B.G.VI.33). Un cordon presque ininterrompu de forêts épouserait alors, au nord et au sud-est, la limite de densité monétaire relevée plus haut, densité qui s'amenuise au franchissement de la rivière Eau d'Heure, à l'entrée de la Fagne ardennaise. Dans cette région située aux portes du territoire atuatuque, ce sont encore les bois et les marais qui gênent César en -54 lorsqu'il s'approche du camp de Cicéron : « César jugeant dangereux de s'engager plus avant à leur poursuite à cause des bois et des marais... » (B.G.V.52). **De ces constats, résulte un territoire nervien dont le centre de gravité correspond à la vallée de la Haine, avec une occupation humaine prononcée dans une aire comprenant les vallées de l'Escaut et de la Sambre, aire délimitée globalement par les villes d'Oudenaarde, de Charleroi, de Chimay, de Valenciennes et de Lille.** Une surface ceinturée par une série de cours d'eau marécageux et de forêts qui forme limite et laisse place dans beaucoup de cas à

des glacis protecteurs. Ces « secteurs tampons », moins denses en monnaies et sans doute moins occupés, sont certainement, compte tenu du tempérament nervien, loin d'être « flottants » ; ils semblent bien avoir été pour la plupart sous leur contrôle. Il en va à priori ainsi du Cambrésis, de la Pévèle, de la rive gauche de l'Escaut et du nord du Brabant.

Une présomption de pagi

Un ensemble aussi vaste et hétérogène comportait-il alors un système de division politique structuré en *pagi* ?

La question divise (35), mais la dimension même du territoire et le nombre important d'habitants semble aller dans le sens d'un découpage, même si aucune agglomération ne vient conforter d'éventuelles divisions internes. Car aucune ville n'est citée par César et il semble bien que l'urbanisation de la cité à l'époque de l'indépendance ait plutôt reposé sur des centres d'importance relative, répartis au milieu d'un habitat fortement dispersé. Les deux *oppida* connus, l'un dans le Cambrésis à Estrun (59) au confluent de la Sensée et de l'Escaut, l'autre dans l'Avesnois à Flaumont (59), sur l'Helpe (36), au demeurant peu fouillés si ce n'est au travers de simples coupes de rempart, sont positionnés aux confins même du territoire. En l'absence d'informations sur d'éventuelles structures internes, ceux-ci apparaissent pour l'instant plus comme des lieux de rassemblement, d'assemblées ou de refuge, que comme des centres de gouvernance de *pagi*. Notons aussi que ces deux implantations bordent des zones de tension avec les peuples voisins qui n'hésitent pas à opérer des razzias en Nervie : Atrébates et Viromandues, auxquels il est envisageable d'y d'ajouter les Atuatuques. Car en dehors des deux *oppida*, trois petits « *castella* » ont été identifiés dans l'actuelle Belgique, positionnés dans le quart sud-est de la Nervie en face des terres atuatuques : deux localisés au XIX^e siècle, dotés d'un « *muris gallicus* », à Rouveroy (B) et Lompret (B) (37), et un autre en 1980 à Thuin (B), composé d'une levée de terre et de blocs de craie, daté du -II^es (38). Ceux-ci sont tous placés à une trentaine de km du site fortifié de Flaumont dans une configuration qui laisse penser à un vaste espace défensif.

En revanche, une inscription retrouvée sur une dalle, non loin du fort de *Segunum*, à Wallsend, près de Newcastle en Angleterre, témoigne de l'existence, non identifiable, d'un *pagus* nervien sous le Haut-Empire, le nom étant hélas incomplet : « *Nerviorum pago (..?..) diorum* ». (39) Est-ce à dire que celui-ci indiquerait la présence d'une division celte antérieure ? Dans cet esprit, une piste de recherche non encore explorée et de nature à relancer les investigations dans la partie sud de la Nervie pourrait provenir une nouvelle fois de la toponymie. Dans le Cambrésis, on a vu qu'une limite était détectable au sud et à l'ouest avec des toponymes en partie d'origine hydronymique. Il semble en être de même à l'est et au nord sur une vingtaine de kilomètres entre le cours supérieur de la Sambre et celui de l'Escaut au niveau de la ville de Valenciennes. En effet, sur cette trajectoire, se rencontre

toute une série de petits cours d'eau reposant sur le toponyme « *equoranda* » et ses dérivés en « iron / hirondelle » : l'Hirondelle majeure ou Harpies (24 km), affluent de l'Ecaillon et son affluent, l'Hirondelle mineure (5 km), le ruisseau l'Hirondelle, (7 km) affluent de la Rhonelle et peut-être cette même rivière (32km) dont le nom ancien, Ronelle (40), pourrait aussi avoir la même origine. Une aire spécifique pourrait alors être isolée en Nervie, correspondant en gros au Cambrésis actuel. Compte tenu du fait que celle-ci est également la zone où l'analyse de répartition des monnaies nerviennes se révèle pratiquement négative, il est envisageable de considérer que cette région pourrait avoir joui d'une certaine forme d'autonomie, soit sous l'aspect d'un *pagus*, soit en qualité de territoire relevant d'un des peuples clients des Nerviens.

Plus généralement, on tirera la conclusion qu'à la lumière de ces différents éléments, la délimitation de la Nervie commence à être mieux cernée, avec des frontières sinon affermies, au moins sujettes à des présomptions plus fortes, notamment sur les franges nord et est jusqu'à présent regardées comme plus conjecturales.

NOTES

- (1) Strabon - Géographie, IV,3,4.
- (2) Tacite - Germanie, XXVIII.
- (3) Les Atuatuques sont issus selon César d'un groupe de 6 000 guerriers qui se sont établis dans cette région à la fin du -II^e siècle après avoir été chargés de garder une partie des bagages ne pouvant être emportés par leur armée.
- (4) Ne faudrait-il pas y voir aussi une confirmation de la différence culturelle existant entre les peuples septentrionaux et le « *Belgium* » de César, qui correspond à la plupart des peuples du sud-ouest de la Belgique ?
- (5) Germaine Leman - Delerive - Les Celtes aux racines de l'Europe - Extraits des actes du colloque - 2006 - p.132.
- (6) Strabon - Géographie, IV,3,4.
- (7) Pline L'Ancien - Ecrivain et naturaliste romain (+23 /+79) - Histoire Naturelle, IV,17.
- (8) Strabon - Géographie, IV,3,4,5.
- (9) Du bas latin *boscus*, en tant qu'émanation naturelle d'une forêt et non de la signification moderne attribuée dans les années 60 d'un réseau de haies alignées résultant d'une réalisation humaine.
- (10) Les « *voisins* » sont incontestablement les trois « *alliés* » de -57 : Atrébates et Viromandues à l'ouest et au sud et très certainement les Atuatuques de l'Est, comme en témoigne le relevé des noms en « *Plouich* ».
- (11) Xavier Deru - Cadres géographiques du territoire des Nerviens - Revue du Nord - T.91. 2009 - pp.181 à 201.
- (12) Xavier Deru - op.cit.p.184.
- (13) Xavier Deru - op.cit.p.187 à 189.
- (14) Les Morins auraient vu leur territoire amputé sensiblement par Rome en réponse à une révolte réprimée à la même époque par le gouverneur proconsulaire de la Gaule Caius Carrinas - Roland Delmaire - Carte archéologique de la Gaule - Le Nord - 1996 - p.67.
- (15) *Equoranda* - limite territoriale - « *randa* », frontière, est attesté en celte et semble bien correspondre à une limite de *pagus* ou de cité. En revanche, l'origine est encore incertaine pour le radical « *equo* », qui peut, être rattaché à un latin « *equo* » juste ou « *aqua* », eau, avec des dérivés en « *equo* », « *equa* » - cours d'eau « juste » ou « frontière » - Albert Dauzat - Quelques noms pré-latins dans la toponymie de nos rivières - REA - 1926 - Vol.28 - N° 2 - pp.152 à 168, soit provenir du composé « *equo* », égal, qui en ferait un terme gallo-romain tardif - Xavier Delamarre - Dictionnaire de la langue gauloise - Errance - pp. 163/164.
- (16) « *Medio* » : du milieu, « *lanon* » : plein milieu, ou centre sacré ? - Xavier Delamarre - op.cit. pp.220/221.
- (17) « *Fines* » : limite.

- (18) *Marchium* (1036) ; *Markion* (1186).
- (19) *Marca* (1096) ; *Marke* (1247).
- (20) *Marketa* (1095) ; *Marke* (1207).
- (21) *Marka* au XII^e siècle.
- (22) Pont-à-Marcq : *Marcha* (1108) ; *Pons-de-Marcha* (1176) - Marcq-en-Baroeul : *Marcha* (1066) ; *Marke* (1246) - Marquette : *Marke* (1143) ; *Marchette* (1221).
- (23) Cet endroit est celui retenu par Xavier Deru pour la limite orientale - op.cit.p.187
- (24) Germaine Faider-Feytmans - Les limites de la cité des Nerviens - L'antiquité classique - Vol. 21 - N°2 - 1952 - p.349.
- (25) « *Plouich* », ou encore « *ploie* », ancien picard : clôture de branches entrelacées - « *cens au plouich d'Auvillers* », cartulaire de Cauchy - référence la plus ancienne (1293) - Françoise Vieilliard - Les langues vulgaires dans les cartulaires - Actes de table ronde de l'école des chartes - Paris - 1993. Le terme « *plouich* » se retrouve mentionné à plusieurs reprises dans l'histoire de cette région, notamment au travers de seigneuries dite « du *plouich* » ou « *ploych* » à l'instar de celle d'Athis (B), près de Bavai - Fonds Eugène Cornet - XIII^e / XVIII^e siècles - F.Mirguet - Louvain-la-Neuve -1987.
- (26) Élément qui, pour la bataille du *Sabis*, privilégierait un combat mené non loin d'une frontière.
- (27) Probablement sur certains chemins d'accès et les sentiers forestiers - Strabon - Géographie, IV.3.5.
- (28) Les identifications sont tirées en partie de deux publications : Guy Souillet - un mirage toponymique - Les établissements bretons du nord de la France (Article) - Annales de Bretagne - 1953 - T.60 - N°1 - pp.191 à 199 et Jean Jacques Jespers - Dictionnaire des noms de lieux en Wallonie et à Bruxelles - Editions Racine - 2005 - p.480.
- (29) Le territoire de Viesville (B) conserve un témoin de ce hameau au travers d'une « rue du *Ployt* », au passage de la voie gallo-romaine Bavai-Cologne.
- (30) Strabon - Géographie, IV,3,4.
- (31) Tacite - Germanie, XXVIII.
- (32) Des villages en conservent la trace comme Montigny-en-Arrouaise (02) ou Mesnil-en-Arrouaise (80) : un important défrichement, opéré par les chanoines de l'Abbaye d'Arrouaise, est en effet intervenu au XI^e siècle.
- (33) Les Ménapiens seront remplacés par les Toxandres dans une zone délimitée vraisemblablement par l'Escaut, le Rupel, la Meuse et le Rhin, suivant un commentaire du 1^{er} siècle de Pline : « *A l'Escaut, l'extérieur est occupé par les Toxandres, divisés en plusieurs peuplades.* » - H.N, IV,17.
- (34) La mention la plus ancienne de cette forêt, dont l'étendue et le consistence ont fait l'objet de nombreux débats, apparaît dans les « Dix livres d'histoire » de Grégoire de Tours, évêque et historien - (538/539 ? - 594) qui relate le témoignage d'un autre historien, Sulpice Alexandre (fin +IV^e, début +V^e siècle), sur l'invasion franque de +388 - Grégoire de tours - *Libri historiacum decem*, II.9.
- (35) Xavier Deru - op.cit.p.189.
- (36) *Oppidum* aujourd'hui largement entamé par une carrière de dolomite.
- (37) Rouveroy (B) et Lompret (B) - Germaine Leman Delerive - Les fortifications d'époque celtique - Archéothéma - N° 14 - Mai - Juin 2011- pp.9 à 11.
- (38) Thuin (B) - Germaine Leman Delerive - op.cit.p.10.
- (39) Le fort est situé à l'extrémité du mur de défense d'Hadrien, construit sur 80 miles romains à partir de +122, de la mer d'Irlande à la mer du Nord. L'inscription est évoquée par M.Tarpin - Vici et pagi dans l'occident romain, Rome, 2002 - coll de l'Ecole française de Rome - p.199.
- (40) Jacques de Guise - chroniqueur - (v.1340 - 1399) - Histoire du Hainaut.